

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mars 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Erica SANDFORD à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Assistance à la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dans le cadre du dispositif « Coup de pouce Chauffage bâtiment tertiaire »

- **Convention CCHMV – SDES de la Savoie**
- **Création d'un réseau de chaleur Val-Cenis Lanslebourg**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée l'opération de création d'un réseau de chaleur à Val-Cenis Lanslebourg et de raccordement des deux bâtiments CCHMV et commune de Val-Cenis à ce futur réseau de chaleur.

Dans le cadre de cette opération génératrice de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), la valorisation de ces certificats peut faire l'objet d'une opération « coup de pouce ».

Dans le cadre de son plan de relance et pour donner suite à l'édition du Décret dit Tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019 concernant entre autres les bâtiments publics appartenant aux collectivités, l'État a décidé par l'arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014, de donner par le biais d'une charte spécifique, un « Coup de pouce ».

Cette opération se matérialise par une multiplication de deux à quatre du volume de CEE valorisables dans le cadre de certaines fiches CEE spécifiques.

Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE dans ce cas repose sur des modalités définies dans une convention de valorisation des CEE spécifique.

Cette convention, à établir entre le SDES et la CCHMV, définit les attributions des parties, précise le projet concerné et décrit les différentes procédures applicables.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de confier au SDES la valorisation des CEE pour l'opération susvisée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 05 avril 2024.

Le Président
Christian SIMON

